Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10445 - Seventh Cinven Fund/Restaurant Brands Iberia)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 375/05)

1. Le 7 septembre 2021, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Cinven Capital Management (VII) General Partner Limited («Cinven», Guernesey),

— Restaurant Brands Iberia S.A. («RBI», Espagne).

Cinven acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de RBI.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Cinven: société d'investissement privée fournissant des services de gestion d'investissements et de conseils en investissement à une série de fonds de placement. Cinven contrôle un certain nombre d'entreprises de portefeuille opérant dans une série de secteurs dans différentes entités territoriales,

— RBI: entreprise exerçant des activités de restauration rapide sous les enseignes «Burger King» en Espagne, au Portugal, à Gibraltar et à Andorre, ainsi que «Tim Hortons» et «Popeyes» en Espagne.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10445 - Seventh Cinven Fund/Restaurant Brands Iberia S.A.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE